



L' Association Internationale des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires A.I.C.E.S.I.S.

L' Association Internationale des Conseils Économiques et Sociaux
et Institutions Similaires A.I.C.E.S.I.S.



Septième Rencontre Internationale des Conseils Économiques
et Sociaux et Institutions Similaires

La Haye - 5 et 6 juillet 2001

ce • Italie • Mali • Maurice • Pays-Bas • Rou
lande • Curaçao • Côte d'Ivoire • Bénin • Ar
Gabon • Grèce • Italie • Mali • Maurice • Pa
Guinée • Finlande • Curaçao • Côte d'Ivoire
Chine • France • Gabon • Grèce • Italie • Mal
ban • Hongrie • Guinée • Finlande • Curaçao
o • Cameroun • Chine • France • Gabon • Gr
Luxembourg • Liban • Hongrie • Guinée • Fi
i • Maurice • Pays-Bas • Roumanie • Afrique
o • Côte d'Ivoire • Bénin • Argentine • Tunisi
ce • Italie • Mali • Maurice • Pays-Bas • Rou
lande • Curaçao • Côte d'Ivoire • Bénin • Ar
Gabon • Grèce • Italie • Mali • Maurice • Pa
Guinée • Finlande • Curaçao • Côte d'Ivoire
Chine • France • Gabon • Grèce • Italie • Mal
ban • Hongrie • Guinée • Finlande • Curaçao
o • Cameroun • Chine • France • Gabon • Gr
Luxembourg • Liban • Hongrie • Guinée • Fi
i • Maurice • Pays-Bas • Roumanie • Afrique
o • Côte d'Ivoire • Bénin • Argentine • Tunisi
ce • Italie • Mali • Maurice • Pays-Bas • Rou

SOMMAIRE

- Introduction : Le mot du Président	4
- Objet de l'A.I.C.E.S.I.S.	7
- Liste des Membres effectifs et associés	8
- Le fonctionnement de l'A.I.C.E.S.I.S.	10
- Assemblée Générale	10
- Conseil d'Administration	11
- Le Président	12
- Le Secrétaire Exécutif	12
- Les travaux de l'A.I.C.E.S.I.S.	13
- Éléments de réflexions à propos de la mondialisation	15
- Les adresses des Membres effectifs et associés	23

INTRODUCTION : LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette brochure est destinée à vous familiariser avec notre Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

- I Qui sommes-nous ?
- II Que voulons-nous faire ensemble ?
- III Qu'espérons-nous ?

I Qui sommes-nous ?

Nous sommes des Assemblées, en général consultatives, mises en place par les Pouvoirs publics pour permettre un véritable dialogue entre les principaux acteurs économiques et sociaux de nos pays et bénéficier de leurs réflexions conjuguées.

Cette réflexion en commun, ce dialogue, se fait sur des sujets d'intérêt général, soit à la demande des Pouvoirs publics, soit par auto-saisine, mais toujours au profit, à destination des Pouvoirs publics.

D'une certaine façon, nous sommes dans nos pays une part importante, parfois très importante, de la société civile organisée.

II Que voulons-nous faire ensemble ?

Voilà 12 ans que nos Institutions se rencontrent tous les deux ans :

- pour apprendre à se connaître,
- pour réfléchir ensemble sur un sujet d'intérêt commun.

Nos contacts et nos travaux à Paris, à Québec, à Ouagadougou, à Lisbonne, à Caracas, à Port-Louis, ont mis en valeur ce qui nous était commun, à savoir:

UN DIALOGUE ORGANISÉ ET DÉMOCRATIQUE entre les principaux acteurs économiques et sociaux de nos pays. Nous avons décidé à Caracas en 1997 de créer à Port-Louis, une

Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

Nous avons constaté que cette Association serait utile pour remplir des missions qui nous étaient à tous communes. Je rappelle ces missions :

- la plupart des problèmes d'aujourd'hui en matière économique et sociale ayant une dimension continentale, voire mondiale, favoriser entre nous la circulation de l'information et permettre à tous l'accès à toutes les sources documentaires possibles;
- en raison du rôle que nos Assemblées consultatives, ayant l'expérience du dialogue entre les forces économiques et sociales, peuvent jouer pour la paix et pour le développement, mettre en valeur, partout à travers le monde, nos missions et favoriser, partout où c'est possible, la création de nouveaux Conseils économiques et sociaux ;
- enfin, mieux régler, en tenant compte des intérêts de toutes nos Institutions, nos Rencontres internationales bi-annuelles.

Je vous décris très brièvement les principes qui ont présidé à la rédaction de nos statuts adoptés en 1999 à Port-Louis.

1. L'Assemblée Générale annuelle de nos Conseils est souveraine et toutes les décisions importantes pour la vie de l'Association relèvent de l'Assemblée Générale.
2. Nous chercherons toujours à ce que les décisions importantes soient prises par consensus. Nous voulons vivre ensemble pour rassembler, pas pour diviser.
3. Entre nos Assemblées Générales, un Conseil d'Administration tenant compte des équilibres géographiques et culturels a la responsabilité de la gestion au jour le jour de notre Association.
4. Un Secrétariat Exécutif assure au jour le jour, sous le contrôle du Conseil d'Administration et de son Président, l'exécution des missions.

Nous avons choisi La Haye pour siège juridique de notre Association internationale, car le droit hollandais se trouve à la croisée des systèmes juridiques anglo-saxons et latins ... donc proche du plus grand nombre. D'autre part, ce droit est particulièrement adapté aux activités internationales.

III Qu'espérons-nous ?

Nous espérons, en raison de nos très grandes diversités, mais aussi de notre volonté commune, promouvoir un dialogue démocratique entre les acteurs économiques et sociaux, participer à l'émergence d'un nouveau langage international, d'une nouvelle forme de solidarité basée non plus sur les seules analyses politiques, mais sur la confrontation des expériences et des analyses des acteurs socio-professionnels et des responsables socio-économiques de la société civile.

Nous espérons ainsi promouvoir, à travers le monde, une réflexion équilibrée où les impératifs du développement économique sont sans cesse appelés à se recentrer, à se redéfinir afin de tenir compte des finalités sociales et humanistes de nos sociétés.

Nous représentons le dialogue organisé entre les forces économiques et sociales. Il est souhaitable que ce dialogue s'institue dans toutes les sociétés, car il est facteur de paix et de développement.

Herman H.F. Wijffels

OBJET DE L'A.I.C.E.S.I.S.

L'Association a pour objet, dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses Membres, de favoriser et de promouvoir le dialogue et les échanges entre ses Membres, et de façon plus large, d'encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde.

L'Association se propose d'encourager la création de Conseils économiques et sociaux dans les États qui n'en possèdent pas et de contribuer, par l'échange de travaux et l'organisation de Rencontres, à la prospérité et au développement économique des peuples, et à l'émergence, dans le respect mutuel et dans la paix, des sociétés civiles démocratiques, conformément aux principes des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Article 3 des Statuts

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIÉS DE L'A.I.C.E.S.I.S.

Membres effectifs

Les Conseils économiques et sociaux ou Institutions similaires :

- d'Afrique du Sud
- d'Algérie
- de Belgique
- du Bénin
- du Burkina Faso
- du Cameroun
- de Chine
- de Côte d'Ivoire
- de Curaçao
- de Finlande
- de France
- du Gabon
- de Grèce
- de Guinée
- de Hongrie
- d'Italie
- du Liban
- du Luxembourg
- du Mali
- du Maroc
- de Maurice
- des Pays-Bas
- de Pologne
- du Portugal
- de Roumanie
- de Tunisie

Membres Associés

- Comité économique et social européen
- Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique
- Forum économique et social du Mercosur
- Conseil économique et social de la Province de Cordoba (Argentine)
- Conseil économique et social du Canton de Genève (Suisse)
- Conseil économique et social de Macao (Chine)

LE FONCTIONNEMENT DE L'A.I.C.E.S.I.S.

Assemblée Générale

L'Association organise une Assemblée Générale annuelle où se prennent, avec la recherche systématique du consensus, toutes les grandes orientations et décisions concernant la vie de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

Tous les deux ans, cette Assemblée Générale annuelle coïncide avec l'organisation des Rencontres internationales ouvertes à tous les Conseils économiques et sociaux ou Institutions similaires, qu'ils fassent ou non partie de l'A.I.C.E.S.I.S.

Ces Rencontres internationales permettent :

- de mieux nous connaître entre Institutions ;
- d'organiser, sur un thème travaillé par tous nos Conseils, un dialogue avec les grandes Institutions internationales.

Le budget de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires est constitué pour l'essentiel par les cotisations de ses Membres.

L'A.I.C.E.S.I.S. bénéficie également de quelques subventions provenant de Parlements ou de Gouvernements.

Elle compte également sur les contributions en nature, en quelque sorte, de certains Conseils.

Ainsi le Comité économique et social européen fait bénéficier gracieusement l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des travaux de ses interprètes et traducteurs.

Ainsi le Conseil économique et social de France prend en charge une grande part des frais de fonctionnement du Secrétariat Exécutif.

Ainsi la plupart des Conseils économiques et sociaux membres s'efforcent, chacun selon ses moyens, de limiter les dépenses de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, et de prendre en charge une part des frais du Secrétariat Exécutif.

Composition du Conseil d'Administration

Ont été désignés pour deux ans en 1999, les Institutions :

- d'Afrique du Sud ;
- d'Algérie ;
- de Belgique ;
- du Burkina Faso ;
- de Chine ;
- de France ;
- du Gabon ;
- de Grèce ;
- d'Italie ;
- de Maurice ;
- des Pays-Bas ;
- de Roumanie.

Participent également aux travaux du Conseil d'Administration, mais sans voix délibérative, les Membres associés :

- Comité économique et social européen ;
- Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique ;
- Forum économique et social du Mercosur.

Le Président

Le Président de l'Association internationale, sauf exception décidée par le Conseil d'Administration, est le Président de l'Institution désignée pour organiser la prochaine Rencontre internationale.

Les Rencontres internationales ont lieu tous les deux ans et sont ouvertes à tous les Conseils qu'ils soient Membres ou non de l'A.I.C.E.S.I.S.

En 1999, à Port-Louis, la candidature de La Haye pour 2001 a été retenue à l'unanimité et donc Monsieur Herman H.F. WIJFFELS, Président du Conseil économique et social des Pays-Bas, désigné comme Président de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

Pour contacter le Président:

Conseil économique et social des Pays-Bas

Bezuidenhoutseweg, 60 - 2594 AW La Haye

P.O. Box 90405 - NL 2509 LK La Haye

Tél.: (31-70) 349-94-99 - Fax: (31-70) 383-25-35

E-mail: vanniekerk@gw.ser.nl

Le Secrétaire Exécutif

Le Secrétaire Exécutif est désigné par le Conseil d'Administration et travaille sous son contrôle. Il est aidé par un ou deux Secrétaires Exécutifs associés.

Le Secrétaire Exécutif actuel est Monsieur Bertrand DURUFLÉ.

Directeur du Service des Relations internationales du Conseil économique et social de France

Palais d'Iéna - 9, place d'Iéna - 75775 PARIS Cedex 16

Tél. : (33-1) 56-28-94-20 - Fax : (33-1) 56-28-94-28

E-mail : international@ces.fr

LES TRAVAUX DE L'A.I.C.E.S.I.S.

Les objectifs statutaires se traduisent dans le quotidien par plusieurs types de travaux :

- Afin de répondre au vœu de dialogue et d'informations réciproques, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires édite un annuaire annuel.

Dans cet annuaire, l'on peut prendre connaissance de la structure, des missions et des travaux de chacune de nos Assemblées.

Le Comité économique et social de Grèce, en liaison avec le Secrétaire Exécutif, prépare aussi une enquête comparative entre toutes nos Assemblées.

- Afin de mieux préparer nos Rencontres internationales tous les deux ans, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires cherche à approfondir, de façon concertée avec tous les Conseils, un ou deux grands thèmes d'actualité économique ou sociale mondiale.

Nous reproduisons dans cette publication le texte adopté par notre Assemblée Générale de Libreville en juillet 2000 concernant la mondialisation des échanges et ses conséquences.

- Entre nos Assemblées Générales annuelles, les représentants mandatés de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires - ou chaque Conseil de sa propre initiative au nom de l'A.I.C.E.S.I.S. - s'efforce de participer à la structuration de la société civile au plan international.

Ceci peut prendre plusieurs formes :

- Participation par des visites, des conseils, des travaux en commun à la création, partout où l'opportunité se présente, de Conseils économiques et sociaux ou Institutions similaires.

Il existait une quinzaine de Conseils économiques et sociaux en 1989, il en existe près de cinquante aujourd'hui, dont plus de trente, sur tous les continents, font partie de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

- Contacts avec les Institutions internationales de la famille des Nations Unies, afin de mettre en valeur l'intérêt de notre Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, et de ses Membres en tant que représentants institutionnellement qualifiés d'une part et d'une part importante de la société civile.
- Des relations se mettent en place à travers l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires avec :
 - le Conseil économique et social des Nations Unies ;
 - l'Organisation Mondiale du Commerce ;
 - l'Organisation Internationale du Travail.
- Grâce à l'expérience et au concours du Comité économique et social européen et de l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires s'efforce de promouvoir les processus d'intégration régionale et toutes les formes de dialogue entre acteurs économiques et sociaux du Nord et du Sud, conditions du développement des pays les plus pauvres.

Éléments de réflexions partagés par les Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires de l'A.I.C.E.S.I.S. à propos de la mondialisation des échanges et de ses conséquences

Libreville, le 11 juillet 2000

- I Le Commerce international est naturellement un élément important pour la croissance économique et le développement de l'emploi.

La mondialisation, au cours de la dernière décennie, ne se traduit pas seulement par l'intensification des échanges commerciaux, mais aussi par la croissance des courants financiers.

La libéralisation graduelle des échanges de produits et des facteurs de production a augmenté de manière exponentielle l'importance des marchés financiers et leur influence sur l'économie mondiale.

Tout ceci a donné naissance à un «scénario» mondial renouvelé où se sont accentuées les différences entre riches et pauvres et la fracture sociale au sein des pays riches.

- II Dans le cadre d'une stratégie pour un développement durable, l'Organisation Mondiale du Commerce peut jouer un rôle décisif dans le processus de création de règles, surtout si des liaisons plus étroites s'établissent avec les autres Institutions de Bretton Woods.

- III Pour une mondialisation maîtrisée, la société civile doit s'organiser, les acteurs économiques et sociaux s'exprimer et l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, si ses Membres en ont la volonté,

peut devenir l'un des interlocuteurs de l'Organisation Mondiale du Commerce, capables de faire circuler, de l'Organisation vers les acteurs économiques et sociaux et des acteurs économiques et sociaux vers l'Organisation, informations, réflexions et suggestions.

La Conférence de Seattle a profondément modifié la donne de la libéralisation des échanges de deux façons :

- Il n'est plus possible de se borner à abaisser les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges. Il faut également se préoccuper de l'impact de cette libéralisation sur les principaux paramètres de nos modèles de développement : droits fondamentaux des travailleurs, protection de l'environnement et de la santé, diversité culturelle, multi-fonctionnalité de l'agriculture ;
- Il n'est plus possible de circonscrire la négociation à quelques acteurs, l'Union européenne et ses partenaires, les États-Unis et le groupe de Cairns. Il faut intégrer l'ensemble des Pays en Voie de Développement dans les négociations.

La combinaison de nouveaux sujets, reflet des préoccupations des sociétés civiles organisées des pays développés et des nouveaux acteurs, ouvre des perspectives vers une «globalisation maîtrisée». Néanmoins, la difficulté de l'entreprise est évidente.

La Conférence de Seattle a, par exemple, montré le niveau d'opposition entre les souhaits de la société civile des pays développés et les intérêts des Pays en Voie de Développement. Dans ce cadre, l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires se trouve dans une position unique pour jeter des ponts entre les sociétés civiles du Nord et du Sud et pour promouvoir une meilleure compréhension mutuelle et la recherche de recommandations communes.

I COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Les liens sont complexes entre ouverture économique, croissance et développement durable.

Les Pays en Voie de Développement (P.V.D.) peuvent tirer de leur participation à l'économie globale des bénéfices, mais la réalité montre que les inégalités entre pays et au sein des pays s'accroissent.

En fait, l'accès aux marchés des pays du Nord ne suffit pas à provoquer la croissance dans les pays du Sud et une croissance accrue ne se traduit pas automatiquement en développement durable.

Les règles du jeu ne sont guère favorables aux Pays en Développement (P.E.D.). Alors qu'ils représentent les trois quarts de la population mondiale, les P.E.D. ne reçoivent des gains de la mondialisation qu'une faible part dont la quasi-totalité revient aux pays émergents d'Asie et d'Amérique Latine. Des questions vitales pour les pays pauvres comme la dette, les marchés de matières premières subsistent, et, par ailleurs, l'Organisation Mondiale du Commerce, tarde à procéder au démantèlement des systèmes de protection de l'industrie et de l'agriculture des pays riches.

Les conditions ne sont guère plus favorables sur le plan des flux migratoires. La fermeture des frontières et l'expulsion des immigrés en ces périodes de conjoncture défavorable sont largement utilisées par les pays industrialisés pour réguler l'offre de travail immigré. Ils se montrent ainsi de plus en plus sélectifs sur le profil des candidats à l'immigration qu'ils acceptent et privilégient l'immigration d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, alimentant ainsi une fuite des cerveaux en provenance des pays pauvres.

Les influences de la mondialisation sur les inégalités, le sous-emploi et le sous-développement restent aussi préoccupantes.

Les difficultés que rencontrent les États à offrir aux activités non structurées un cadre propice au développement de l'emploi informel se traduisent souvent par le développement incontrôlé d'activités organisées sur une grande échelle et situées en marge de la légalité comme, par exemple, le conditionnement, la vente de produits pharmaceutiques, l'économie de la drogue, etc.

Parmi les autres conséquences de la mondialisation sur les pays pauvres d'Afrique, on peut citer aussi le développement du travail des enfants. Pur produit de la crise économique et de la baisse des revenus, le travail des enfants est aujourd'hui devenu un véritable fléau mondial devant lequel les États, aujourd'hui affaiblis par la mondialisation, affichent, une impuissance regrettable.

La réponse à cette analyse, un peu déprimante, se trouve :

- dans l'évolution du système international afin :
 - d'assurer un meilleur accès aux produits des Pays en Voie de Développement disposant d'un avantage comparatif ;
 - d'assurer une véritable participation des Pays en Voie de Développement aux négociations commerciales ;
 - d'accroître le niveau et l'efficacité de l'aide publique au développement ;
 - d'accroître la cohérence des politiques de l'Union européenne et la cohérence entre l'action de l'Organisation Mondiale du Commerce et celles des Institutions de Bretton Woods et les autres branches des Nations Unies (Organisation Internationale du Travail [O.I.T.], Programme des Nations Unies pour le Développement [P.N.U.D.] ...).
- dans l'évolution des Pays en Voie de Développement eux-mêmes afin :
 - d'assurer l'état de droit et orienter l'action publique vers des domaines d'intérêts fondamentaux pour la collectivité, ce qui est le préalable du développement ;
 - de créer un environnement stable et prévisible pour favoriser les investissements et l'épargne ;
 - d'assurer l'éducation de base ;
 - de favoriser l'intégration régionale.

II STRATÉGIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La globalisation, accompagnée de la libéralisation des flux économiques internationaux, est devenue une force motrice de la croissance économique, un processus qui rend dynamiques l'environnement international et national, aussi bien que les acteurs

de l'arène internationale et leur compétition. La libéralisation des procès économiques et leur mondialisation apporte des bénéfices pour beaucoup de pays, mais jusqu'à présent l'évolution de l'économie mondiale reflète un bas niveau d'intégration d'une partie importante des Pays en Voie de Développement et en transition dans le processus global.

Le rythme de la globalisation dépasse la capacité des Gouvernements de créer un cadre législatif national et de conclure des accords de coopération multilatérale afin d'assurer la stabilité, de limiter les tendances monopolistes et d'atténuer certains dysfonctionnements de l'économie de marché. Il a été prouvé que les mécanismes du marché ne suffisent pas lorsqu'il s'agit de résoudre certains problèmes globaux comme, par exemple, la dégradation de l'environnement national, la pauvreté, les pays ou les catégories sociales marginalisées, les inégalités de mise en œuvre et d'assimilation des recherches scientifiques. Ces déséquilibres, tout comme leur solution, imposent l'adoption de stratégies internationales à long terme.

En fonction de cette analyse :

- pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce, il faudrait :
 - mettre en place des procédures facilitant le consensus, la transparence et l'efficacité ;
 - assurer une place plus importante aux Pays en Voie de Développement (exemple du bureau A.C.P. à Genève) ;
 - développer des mesures concrètes dans le domaine du «capacity building» et de l'assistance technique en matière de commerce et d'investissement ;
 - améliorer la transparence externe de l'Organisation - Renforcer et mieux structurer le dialogue avec la société civile. Ce qui pourrait se traduire, entre autres, par l'instauration d'un dialogue entre les services de l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

- pour favoriser l'intégration des Pays en Voie de Développement et notamment des P.M.A., l'on pourrait envisager de :
 - amplifier et donner encore plus d'audience au dialogue sur la problématique de la mise en œuvre de l'accord de l'Uruguay Round ;
 - promouvoir l'initiative européenne d'exemption de droits et de quotas pour les Pays les Moins Avancés.

D'autre part, dans les négociations, il faut donner du temps au temps. Vouloir inscrire des négociations qui engagent plus d'une centaine de pays en trois ans, comme c'est le cas du cycle actuellement en préparation, paraît très ambitieux. Après tout, l'Uruguay round a débuté en 1986 pour ne finir qu'en 1994.

La légitimité et les performances de l'Organisation Mondiale du Commerce ne s'acquièrent pas dans la précipitation. Au contraire, c'est plutôt dans la durée que les États membres de cette Organisation pourront défendre des politiques novatrices en matière de réduction des inégalités et y promouvoir plus de responsabilité en matière de gestion économique nationale, plus d'humanisme et de solidarité entre pays riches et pays pauvres et plus de «citoyenneté», de sorte que les décisions économiques ne soient plus confisquées par des experts et technocrates coupés de la société civile.

Ceci ne veut pas dire qu'il faille attendre pour démarrer de nouvelles négociations. Tout au contraire, s'il ne faut pas de précipitation dans les débats, il faut les organiser le plus rapidement possible, aboutir dans des délais raisonnables, prévoir pour les Pays en Voie de Développement les temps d'adaptation nécessaires.

Les critiques et alternatives à la mondialisation qui font craindre le pire pour l'Organisation Mondiale du Commerce auprès d'une certaine opinion trouvent leurs sources dans l'insécurité croissante liée à l'excès de libéralisation née de nombreuses décisions prises à l'écart des opinions publiques et aux conséquences désastreuses pour les citoyens. La grande majorité des opinions publiques ne cherche pas à faire disparaître l'Organisation Mondiale du Commerce, ce qui, d'ailleurs, ne supprimerait en rien les graves problèmes de l'heure. Les opinions publiques ne font plutôt que récuser la pratique actuellement en cours et qui consiste à ériger le commerce contre la société. Une autre

pratique est tout à fait possible. Et c'est pourquoi l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que les autres Institutions internationales, ont besoin d'un nouveau sursaut.

Il faut développer la dimension politique de la mondialisation. D'autre part, la régulation des rapports sociaux ne doit pas reposer uniquement sur la concurrence. Comme rappelé ci-dessus, la coopération d'ordre politique doit intervenir pour réguler le marché mais aussi y introduire la solidarité.

Les Conseils économiques et sociaux ou Institutions similaires ont un rôle important à jouer dans ce cadre.

III VERS UNE GLOBALISATION MAÎTRISÉE

La dernière décennie a vu, avec la mondialisation des échanges commerciaux, des flux financiers et des appareils de production, une phase d'unification sans précédent de l'économie mondiale.

L'abaissement des obstacles à la mobilité internationale des produits et facteurs, combiné à la pression des marchés financiers, aboutissent à une concurrence accrue entre firmes, mais aussi à la mise en concurrence des systèmes nationaux réglementaires et de protection sociale (en l'absence de normes multilatérales dans ces domaines).

Il devient nécessaire de réglementer, au niveau international, dans les domaines de la protection de l'environnement, des droits sociaux fondamentaux, de la protection de la santé et des consommateurs pour éviter un alignement vers le bas.

Il devient aussi nécessaire de faire progresser le droit international économique et social au même rythme que la libéralisation des échanges.

A ce propos, les réductions additionnelles de droits de douane concédés unilatéralement par l'Union Européenne en contrepartie du respect effectif des conventions cadre de l'Organisation Internationale du Travail ou du respect de normes environnementales par les Pays en Voie de Développement exportateurs constituent un exemple intéressant.

Au niveau des pays, il faut aussi accorder de plus en plus de place à la société civile. D'ailleurs, pour nombre de partenaires au développement, l'efficacité de l'aide est liée à la promotion d'un «développement participatif». Les politiques de prêts de bailleurs de fonds

accordent de plus en plus une grande importance aux projets décentralisés et à petite échelle visant à promouvoir le développement participatif, à protéger l'environnement, à préserver les droits des populations et à tenir compte du rôle des groupes sociaux spécifiques, celui des femmes par exemple, dans le développement. Les donateurs insistent ainsi sur la nécessité de conduire de pair démocratisation et libéralisation économique, de rendre compatible croissance économique et respect de l'environnement.

Les relations des acteurs non gouvernementaux avec les États doivent être redynamisées. Les nombreuses occasions permettant un rapprochement en donnant lieu à un débat sur des thèmes et questions qui interpellent la société civile doivent être multipliées.

Les Conseils économiques et sociaux ont à ce niveau un rôle éminent à jouer. En tant que «société civile organisée» et compte tenu de leur composition et de leur place en tant que «premier Conseiller» de l'Exécutif, les Conseils économiques et sociaux demeurent des relais indispensables entre les autorités et la société dans sa globalité.

La participation de la société civile, surtout à un niveau aussi élevé que celui où se situent les Conseils économiques et sociaux, reste donc indispensable.

Les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires réunis en Assemblée Générale à Libreville le 11 juillet 2000 affirment donc clairement :

- leur intention, partout à travers le monde de faciliter la création de Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, c'est-à-dire la possibilité pour les sociétés civiles - responsables économiques, sociaux, culturels - de s'organiser et d'exprimer démocratiquement une opinion débattue, réfléchie, correspondant à ce qui est considéré comme souhaitable par une majorité d'opérateurs représentatifs et responsables ;
- leur vœu de mettre à la disposition des Organisations internationales, et notamment de l'Organisation Mondiale du Commerce, leur expérience, leur capacité d'étude et de proposition, leur relation permanente avec les forces économiques et sociales qui les composent, par le biais de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires qu'ils ont ensemble constituée.

Les adresses des Membres (Effectifs et Associés)

DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES A.I.C.E.S.I.S.

Union des Conseils Économiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) Membre associé

Président : Monsieur Famara Ibrahima Sagna
Président de l'ex-Conseil économique et social du Sénégal

Vice-Président : Monsieur Louis-Gaston Mayila (*)
Président du Conseil économique et social du Gabon

Vice-Président : Monsieur Mohamed Salah Mentouri (*)
Président du Conseil national économique et social d'Algérie

(*) Voir coordonnées à Algérie et Gabon.

Conseil National du Développement Économique et du Travail

Directeur Exécutif : Monsieur Philip Dexter

Adresse : 14th. Floor - Metal Box Center
25, Owl Street - Auckland Park 2092
P.O. Box 443 - Auckland Park
2006 JOHANNESBURG

Téléphone : (27-11) 482-25-11

Fax : (27-11) 482-46-50

E-mail : master@nedlac.org.za

Conseil National Économique et Social (CNES)

Président : Monsieur Mohamed Salah Mentouri

Secrétaire Général : Monsieur Derrar Lehtihet

Adresse : 3, rue Hassen Ibn Naâman
B.P. 372
HYDRA Les Vergers
Bir Mourad Raïs 16000 ALGER

Téléphone : (213-21) 54-13-94

Fax : (213-21) 54-04-33

E-mail : bourascnes@wissal.dz

Internet : www.cnes.dz

Conseil Économique et Social de la Province de Cordoba Membre associé

Président : Docteur José Manuel de la Sota

Secrétaire des Affaires

Institutionnelles : Docteur Alejandro Telesforo Mosquera

Secrétaire Administratif : Monsieur Oscar Miguel Terraza

Adresse : Avenida Hipólito Yrigoyen 494
5000 CORDOBA

Téléphone : (54-351) 434-30-44

Fax : (54-351) 434-30-42

Conseil Central de l'Économie (CCE)

Président : Monsieur Robert Tollet

Secrétaire Général : Monsieur Luc Denayer

Adresse : Avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21
1040 BRUXELLES

Téléphone : (32-2) 233-89-06

Fax : (32-2) 233-89-12

E-mail : mail@ccecrb.fgov.be

Conseil National du Travail (CNT)

Président : Monsieur Paul Windey

Secrétaire Général : Monsieur Pierre-Paul Maeter

Adresse : Avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21
1040 BRUXELLES

Téléphone : (32-2) 233-88-94

Fax : (32-2) 233-89-38

E-mail : celen@nar-cnt.be

Internet : www.cnt-nar.be

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Raphiou Toukourou
 Secrétaire Général : Monsieur Gabriel Hountondji
 Adresse : 08 B.P. 679
 COTOUNOU (R.B.)
 Téléphone : (229) 31-32-45
 Fax : (229) 30-03-13

Conseil Économique et Social

Présidente : Madame Juliette Bonkougou
 Adresse : Présidence du Faso
 B.P. 7030
 03 OUAGADOUGOU
 Secrétaire Général : Monsieur Youssouf Ouattara
 Adresse : 01 B.P. 6162
 OUAGADOUGOU 01
 Téléphone : (226) 31-61-04
 Fax : (226) 31-06-54
 Internet : www.ces.gov.bf

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Luc Ayang
 Adresse : B.P. 1058
 YAOUNDE
 Téléphone : (237) 222-866
 Fax : (237) 217-469
 Secrétaire Général : Monsieur Dieudonné Nyemb Biboum
 Adresse : B.P. 7175
 YAOUNDE
 Téléphone : (237) 222-866
 Fax : (237) 316-433

Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois

Président : Monsieur Li Ruihuan
 Vice-Président : Monsieur Chen Jinhua
 Vice-Président : Monsieur Hu Qili
 Adresse : 13, Taipingqiao Street
 BEIJING 100811
 Téléphone : (86-10) 660-24-488 - Ext. 237
 Fax : (86-10) 661-91-591
 E-mail : fabcppcc@public.fhnet.cn.net

Conseil Économique et Social

Secrétaire Général : Monsieur Eustache Eba Boussou
 Adresse : B.P. 301
 ABIDJAN 04
 Téléphone : (225) 20-21-71-80
 Fax : (225) 20-21-91-40

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Philip M. Römer
 Secrétaire Général : Monsieur Glenn H. E. Camelia
 Adresse : Ansinghstraat 17
 WILLEMSTAD
 (Netherlands Antilles)
 Téléphone : (599-9) 461-64-22
 Fax : (599-9) 461-53-99
 E-mail : serant@curinfo.an

Comité Économique et Social Européen*Membre associé*

Président : Monsieur Göke Frerichs
 Secrétaire Général : Monsieur Patrick Venturini
 Adresse : rue Ravenstein n° 2
 1000 BRUXELLES
 Téléphone : (32-2) 546-90-11
 Fax : (32-2) 513-48-93
 E-mail : fritz.rath@esc.eu.int
 Internet : www.esc.eu.int

Conseil Économique

Président : Monsieur Paavo Lipponen
 Secrétaire Général : Monsieur Seppo Leppänen
 Adresse : Prime Minister's Office
 Snellmaninkatu 1-5
 Fin-00170 HELSINKI
 Téléphone : (358-9) 160-91-24
 Fax : (358-9) 160-20-92
 E-mail : seppo.leppanen@vnk.vn.fi

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Jacques Dermagne
 Président d'Honneur : Monsieur Jean Mattéoli
 Secrétaire Général : Monsieur Patrice Corbin
 Adresse : Palais d'Iéna
 9, place d'Iéna
 75775 PARIS Cedex 16
 Téléphone : (33-1) 44-43-60-00
 Fax : (33-1) 44-43-61-63
 E-mail : international@ces.fr
 Internet : www.ces.fr

Conseil Économique et Social

Président : Maître Louis Gaston Mayila
 Secrétaire Général : Monsieur Bruno Ngokama Awassi
 Adresse : B.P. 1075
 LIBREVILLE
 Téléphone : (241) 72-11-69
 Fax : (241) 73-19-41
 E-mail : lgm@internetgabon.com

Comité Économique et Social (O.K.E.)

Président : Professeur Andreas Kintis
 Secrétaire Général : Monsieur Grégoire Thomas Papanikos
 Adresse : 9, rue Amvrosiou Frantzi
 Gr 117 43 - ATHÈNES
 Téléphone : (30-1) 924-95-10
 Fax : (30-1) 924-95-15
 E-mail : myannak@hol.gr

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Michel Kamano
 Secrétaire Général : Monsieur Mamadou Bobo Camara
 Adresse : Immeuble FAWAZ - Corniche Sud - Coleah
 Commune de MATAM
 B.P. 2947
 CONAKRY
 Téléphone : (224) 45-31-25
 Fax : (224) 45-31-28
 E-mail : ces@sotelgui.net.gn

Conseil Social

Présidente : Docteur Judit Szemkeö
 Secrétaire : Madame Forgò Györgyne
 Adresse : Ministère des Affaires sociales et de la Famille
 7-8 Place Roosevelt
 H - 1051 BUDAPEST
 Téléphone : (36-1) 332-11-07
 Fax : (36-1) 312-06-73
 E-mail : szt@szcsm.gov.hu
 Internet : www.meh.hu/szcsm

Conseil National de l'Économie et du Travail (CNEL)

Président : Monsieur Pietro Larizza
 Secrétaire Général : Professeur Carlo Pinzani
 Adresse : Viale David Lubin n° 2
 00196 ROMA
 Téléphone : (39-06) 36-92-354
 Fax : (39-06) 36-13-666
 E-mail : rappintern@cnel.it

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Roger J. Nasnas
 Adresse provisoire : Rue Maamarie (Wardieh)
 imm. Axa M.E. S.A.L.
 1er étage
 BEYROUTH
 Téléphone : (961-1) 361-430
 Fax : (961-1) 361-431
 E-mail : snasr@inco.com.lb

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Lucien Thiel
 Secrétaire Général : Madame Marianne Nati
 Adresse : B.P. 1306
 1013 LUXEMBOURG
 31, boulevard Konrad Adenauer
 LUXEMBOURG-KIRCHBERG
 Téléphone : (352) 43-58-51
 Fax : (352) 42-27-29
 E-mail : ces@es.etat.lu

Conseil Permanent de Concertation Sociale

Membre associé

Président : Monsieur Francis Tam Pak Yven
 Secrétaire Général : Madame Noémia Lameiras
 Adresse : Av. Horta e Costa, n° 26
 5th floor D. Clementina Ho Building
 MACAU - SAR - CHINA
 Téléphone : (853) 399-22-07
 Fax : (853) 711-224
 E-mail : cpcc@macau.ctm.net

Conseil Économique, Social et Culturel

Président : Monsieur Moussa Balla Coulibaly
 Secrétaire Général : Monsieur Mamadou Magassouba
 Adresse : Koulouba
 BAMAKO
 Téléphone : (223) 22-43-68
 Fax : (223) 22-84-52
 E-mail : cesc@cefib.com

Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA)

Président de Session : Monsieur Said Ihrai

Secrétaire Général : Monsieur Habib el Malki

Adresse : Immeuble Essaâda
3, rue Beyrouth
4ème étage
RABAT

Téléphone : (212-37) 70-38-81

Fax : (212-37) 70-38-84

E-mail : cnja@mtds.com

Conseil National pour le Développement Économique et l'Intégration Nationale (Economic Development and National Integration Council (EDNIC))

Directeur : Monsieur Guy Wong So

Adresse : Ministère du Développement Économique,
des Services Financiers et des Affaires
Corporatives
9ème étage Immeuble Emmanuel Anquetil
PORT-LOUIS

Téléphone : (230) 201-12-60

Fax : (230) 212-41-24

E-mail : medrc@bow.intnet.mu

Forum Consultatif Économique et Social du Mercosur - Section Argentine *Membre associé*

Coordinateur : Monsieur Jorge Vanerio

Adresse : Confederación General del Trabajo de la
Republica Argentina (CGT)
Azopardo 802
1107 BUENOS AIRES - ARGENTINA

Téléphone : (54-11) 434-581-55

Fax : (54-11) 433-144-97

E-mail : mercantil@faecys.com.ar

Forum Consultatif Économique et Social du Mercosur - Section Uruguay *Membre associé*

Coordinateur (patronat) : Docteur. Juan José Fraschini Chalar

Coordinateur (syndicat) : Monsieur Alvaro Padrón Carrau

Adresse : Edificio Mecosur
Luis Piera 1992
Piso 1° - Sala 20
MONTEVIDÉO - URUGUAY

Téléphone : (598-2) 402-90-24

Fax : (598-2) 408-05-57

E-mail : ohsa@adinet.com.uy

Conseil Économique et Social (SER)

Président : Monsieur Herman H.F. Wijffels

Secrétaire Général : Monsieur Niko van Niekerk

Adresse : Bezuidenhoutseweg, 60
2594 AW THE HAGUE
PO Box 90405
NL 2509 LK THE HAGUE

Téléphone : (31-70) 349-94-99

Fax : (31-70) 383-25-35

E-mail : vanniekerk@gw.ser.nl

Internet : www.ser.nl

Commission Tripartite pour les Affaires Socio-Économiques

Présidente : Madame Elzbieta Sobótka

Adresse : Ministère du Travail et de la Politique sociale
Nowogrodzka 1/3
00-513 WARSZAWA

Téléphone : (48-22) 66-10-126

Fax : (48-22) 66-10-164

E-mail : Elzbieta_Sobotka@mpips.gov.pl

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur José da Silva Lopes
 Secrétaire Général : Monsieur Victor Filipe
 Adresse : Rua João de Bastos n° 8
 BELEM
 1449-016 LISBOA
 Téléphone : (351-21) 30-20-505
 Fax : (351-21) 30-20-666
 E-mail : ces.portugal@mail.telepac.pt

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Ioan Giurescu
 Secrétaire Général : Monsieur Radu Colceag
 Adresse : Boulevard Magheru nr. 28-30
 Et. 2 - Sector 1
 cod 70159 BUCAREST
 Téléphone : (40-1) 210-64-53
 Fax : (40-1) 210-51-57
 E-mail : ces@sunu.rnc.ro
 Internet : www.ces.ro

Conseil Économique et Social (Canton de Genève)*Membre associé*

Président : Monsieur Marian Stepczynski
 Secrétaire Général : Monsieur Jean-Pierre Thorel
 Adresse : 22, rue de Lausanne
 Case Postale 2292
 1211 GENÈVE 2
 Téléphone : (41-22) 731-03-22
 Fax : (41-22) 731-03-53
 E-mail : nadine.robert@etat.ge.ch
 Internet : www.geneve.ch/ces/

Conseil Économique et Social

Président : Monsieur Chedli Neffati
 Secrétaire Général : Monsieur Salem Cheikh
 Adresse : 38, avenue Mohamed V
 B.P. 27 - 1002 TUNIS
 Téléphone : (216-1) 830-317
 Fax : (216-1) 835-225

Maquette : Brothers in Art, La Haye

Impression : SER, La Haye